

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 19 MAI 2017**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Devis Séparation Préau
- Estimatif des travaux à la salle des fêtes pour 2018
- Loyers du presbytère au 1^{er} juillet 2017
- Tarifs de la restauration au 1^{er} septembre 2017
- Droit de préemption – Parcelles A626, A627, A629, A631
- Positionnement par rapport à la Ritournelle

Informations et questions diverses

- Bureaux de vote des 11 et 18 juin 2017
- Avancées communautaires
- Divers

Convocations adressées le 15 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – JARRY – HELAINE – RABEC – Mmes AUBRY – LEROUX – POIRIER – VETTIER

Absents excusés : Mmes GEMIN – VERON – MM. BENEFIX – PRINCE – BLAIN

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Devis Séparation Préau

Dans le cadre des travaux envisagés à l'école pour isoler des intempéries le versant du préau donnant sur la salle des fêtes, des devis ont été demandés à des artisans en métallerie.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la dépense à envisager, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et demande de se rapprocher de l'entreprise locale de menuiserie Rossignol pour voir quelle solution elle pourrait envisager.

Estimatif des travaux à la salle des fêtes

Ces travaux devant être chiffrés dès 2017, pour pouvoir être inscrits au programme européen Leader Action III, même si la réalisation est prévue pour 2018 ; M. Leblanc, architecte, ayant déjà travaillé pour la commune nous a fait un estimatif qui prévoit un total de travaux de 314 560 € HT hors frais d'études qui eux se montent à 31 564,80 €.

Le programme de ces travaux se divise en 2 tranches :

- la rénovation proprement dite qui comprend le remplacement du plancher, l'isolation thermique et phonique, la réfection du plafond et de l'installation électrique, la restructuration des sanitaires et la réfection des peintures. Le coût estimatif à prévoir est de 143 560 € HT.

- Une deuxième tranche qui concerne une éventuelle extension côté plan d'eau d'une surface approximative de 100 m² est évaluée à 171 000 € HT.

Compte tenu de l'incidence financière et de l'utilisation quotidienne de la salle (restauration scolaire) ces travaux seront à prévoir sur deux exercices budgétaires.

Aucune décision n'est prise pour l'instant, mais la faisabilité – financement, plan d'exécution des travaux – devra être décidée dans le courant du dernier trimestre 2017.

Loyers du Presbytère au 1^{er} juillet 2017

Compte tenu de la révision habituelle des tarifs de location des loyers du Presbytère à compter du 1^{er} juillet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à une augmentation de 1 %.

Les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} juillet 2017, seront donc les suivants :

Appartement n°1 :	203,18 €
Appartement n°2 :	262,42 €
Appartement n°3 :	265,06 €
Appartement n°4 :	287,85 €
Appartement n°5 :	298,96 €

Tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2017

Compte tenu de l'augmentation de 2 % des tarifs de restauration scolaire et ALSH par la société Convivio à compter de la rentrée scolaire de 2017, le Conseil Municipal fixe le prix du repas au tarif suivant au 1^{er} septembre 2017 :

Repas enfant :	2,78 €
Repas adulte :	3,30 €

Droit de préemption – Parcelles A626, A627, A629, A631

La communauté de Communes du Pays de Loiron envisage de vendre les parcelles A626, A627, A629 et A631, soit 3 346 m², situées dans la zone artisanale intercommunale de La Brûlatte. Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas exercer le droit de préemption sur lesdites parcelles, ce que valide le Conseil Municipal.

Position de la commune par rapport à la crèche associative La Ritournelle

Le Maire rappelle l'historique de la crèche de la Ritournelle gérée par l'association familiale rurale du Bourgneuf et la situation actuelle – 6 agents dont 4 ayant le CAP Petite Enfance, 1 agent d'entretien et 1 administratif. La crèche est ouverte tous les jours de 7h30 à 19h sur 47 semaines. Le budget pour 2017 prévoyait un total de dépenses de 148 948 €.

Afin de pérenniser la structure, il conviendrait que les communes pouvant être intéressées se positionnent sur leur adhésion au soutien financier de la Ritournelle.

La part des communes pourrait être de 10 000 €/an et cette contribution (7 communes de la Communauté d'Ernée et 10 communes de la CCPL) serait scindée en 2 parts – 1 part de 5 000 € qui serait la part forfaitaire de la commune tenant compte de la population, et une 2^e part fluctuante pour les communes selon les heures enfants de l'année.

Pour La Brûlatte, cette participation forfaitaire est évaluée à 185 €.

Le Maire précise que depuis 2012, aucune famille n'a utilisé ce service.

Considérant que ce service de qualité est important pour le territoire et que c'est faire preuve de solidarité, le Conseil Municipal autorise le Maire à se prononcer favorablement concernant cette adhésion. Une Assemblée Générale constitutive interviendra le 29 mai 2017 au Bourgneuf-la-Forêt.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bureau de vote des 11 et 18 juin 2017

Composition du bureau de vote (les membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture du scrutin)

	11/06/17	18/06/17
Président	DEULOFEU Jean-Louis	DEULOFEU Jean-Louis
Suppléant	RENIER Léon	RAIMBAULT Christian
Assesseurs	POIRIER Nicole BENEFIX René	POIRIER Nicole BENEFIX René
Secrétaire	RABEC Laurent	RABEC Laurent

Permanences (de 8h à 18h) (le Président ou son suppléant et deux assesseurs doivent être présents en permanence)

	11/06/17	18/06/17
8h-10h00	POIRIER Nicole BENEFIX René	POIRIER Nicole BENEFIX René
10h00-12h00	AUBRY Laurence VETTIER Marie-Thérèse	<i>(voir absents)</i>
12h00-14h00	RAIMBAULT Christian RENIER Léon	LEROUX Madeleine
14h00-16h00	LEROUX Madeleine	HELAINÉ Michael
16h00-18h00	RABEC Laurent	RABEC Laurent

Avancées communautaires

Fin juin, les travaux relatifs aux ateliers mis en place dans le cadre de la fusion Laval-Loiron seront connus et exposés aux conseillers municipaux des 34 communes le 3 juillet au Théâtre de Laval.

Dans le cadre du PLUi, le Conseil Municipal devra se réunir en juin pour valider le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui sera examiné au Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2017.

Le projet de territoire débouchera sur des conclusions à la fin du mois de juin.

Divers

Dates à retenir :

* 23 et 24 mai 2017 : Zones humides, visites de terrain

* 12 juin 2017 à 20h30 : Conseil Municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE		Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX	Absent excusé	M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN	Absent excusé	Mme GEMIN	Absent excusé	Mme VETTIER	